

Conditions Générales De Vente

Conclusion du contrat

Le contrat devient définitif entre Entrepreneurial People et le client à la réception du devis dûment signé, cacheté et revêtu de la mention « Bon pour accord » accompagné de l'acompte demandé.

Garantie de réservation

La confirmation devient effective à réception du chèque ou virement correspondant au montant de l'acompte.

Modalités des paiements

Le prix facturé au client correspond au prix convenu au jour de la conclusion du contrat, avec majoration éventuelle du coût de prestations supplémentaires expressément demandées par le client sur place. Elles interviennent : • 20 % à la commande, par chèque ou virement • Le solde à 30 jours à réception de la facture par virement ou chèque

Pénalités dues en cas de retard de paiement

Des pénalités de retard seront appliquées en cas de retard de paiement d'une durée supérieure à 31 jours suivant la réception de la facture de solde à hauteur de 1% par mois. Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera à ajouter aux pénalités de retard de paiement.

Conditions d'annulation

Si elle intervient, obligatoirement par écrit :

- À moins de 8 jours avant la date prévue, facturation à 100%
- À moins de 10 jours avant la date prévue, facturation à 50%
- À moins de 1 mois avant la date prévue, facturation à 30%

Heures d'ouverture

Entrepreneurial People est ouvert du Lundi au Vendredi, de 8h30 à 19h.

Mise à disposition des Espaces

Le client devra informer Entrepreneurial People avant la date de l'événement, des modifications sensibles du nombre de participants à la manifestation. En tout état de cause, si le nombre de participants s'avérait bien inférieur au nombre prévu sur le devis, le client pourrait se voir attribuer un autre espace que celui initialement prévu, pour des raisons inhérentes à la gestion des locaux Entrepreneurial People. Cette modification des locaux mis à disposition ne saurait donner droit au versement d'une quelconque indemnité.

Assurances

Entrepreneurial People décline toute responsabilité pour dommages de quelque nature qu'ils soient (vols, dégradation, etc.) et en particulier susceptibles d'atteindre les objets, effets ou matériels apportés par le client ou ses invités à l'occasion de la réunion ou autre objet de la réservation. Le client est responsable de tout dommage direct ou indirect que lui-même ou ses invités auraient causé au cours de la manifestation. Entrepreneurial People se réserve le droit d'annuler le contrat si des événements de force majeure ou des cas fortuits l'y contraignaient (grèves, incendies, dégâts des eaux...). Un remboursement total de l'acompte sera alors accordé.

Réclamations et litiges

Toute contestation et réclamation ne pourront être prises en compte que si elles sont formulées par écrit et adressées à l'établissement dans un délai maximum de 8 jours après la fin de la manifestation.

Attribution de Jurisdiction

En cas de litige, et faute d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du Tribunal de Commerce de Lyon.